

**SUPERBERLINE 2L**

DATE : 30/04/2024

1263, route de la Chapelle

32110 NOGARO

Objet : Annule et remplace l'additif n°3

**ADDITIF N°4**

**1 :** Le présent additif concerne le règlement sportif ayant reçu le permis n°C38 – 2024 en date du 17/01/2024 de la FFSA.

**2 :** Concernant le lest il faut ajouter dans l'Article 9 du règlement sportif « le vainqueur d'une course se verra attribuer un lest plombé de 25 kg, à la seconde course remportée de nouveau 25 kg. Le lest ne pouvant dépasser 50 kg au total. Ce lest est à fixer à l'endroit dédié selon les spécifications de l'annexe 2 du règlement technique.



**SUPERBERLINE 2L**

GOSSET Philippe